



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230703-23004034-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 Juillet 2021,

Vu le code de l'énergie, notamment ses article L. 141-5-2 et D. 141-2-3;

Vu le décret n°2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie,

Vu l'arrêté n° 23003875 en date du 30 Juin 2023, relatif à la désignation des membres de la Région Hauts-de-France au Comité régional de l'énergie.

ARRÊTE M^o23004034

ARTICLE 1er

Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional, autorise Monsieur Frédéric MOTTE, membre du Comité Régional de l'Energie au titre du collège des représentants de la Région, à le représenter en tant que co-président du Comité Régional de l'Energie, à l'occasion de la séance d'installation du CRE le 03 juillet 2023.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification aux intéressés.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 03/07/2023

Xavier BERTRAND



Région
Hauts-de-France

**Arrêté portant désignation au titre du collège des représentants de la région
Hauts-de-France au sein du comité régional de l'énergie Hauts-de-France**

Le président du conseil régional Hauts-de-France

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'énergie, notamment ses article L. 141-5-2 et D. 141-2-3;

Vu le décret n°2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie,

ARRÊTE n° 23003875

Article 1er : Désignation au titre du collège des représentants de la Région

Sont désignés membres du comité régional de l'énergie de la région Hauts-de-France, au titre du collège des représentants de la Région Hauts-de-France à compter du 3 juillet 2023 :

	Titulaires
1	Xavier BERTRAND
2	Christophe COULON
3	Guislain CAMBIER
4	Frédéric MOTTE
5	Anthony JOUVENEL
6	Amel GACQUERE
7	Alexandre DUFOSSET
8	Katy VUYLSTEKER
9	Catherine QUIGNON

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2^o de l'article L. 4141-2 du même code.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 053-200059742-20230630-23003875_ /2-Ar



Article 3 : Délais et voies de recours

Un recours contre le présent arrêté peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication. Le recours sera exercé devant le tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le 30 JUIN 2023

Xavier BERTRAND